

Mars 2016

Le 21 mars – Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée partout dans le monde le 21 mars. Au cœur de la lutte menée pour promouvoir la justice sociale pour tous se trouve la reconnaissance de l'importance d'éradiquer la discrimination raciale et les préjugés sociaux, économiques, politiques et culturels causés par le racisme, la xénophobie et l'intolérance.

Pour construire un monde meilleur, un monde dans lequel nous manifesterons notre engagement envers la justice, l'équité et l'inclusion, il nous faut apprendre les enseignements de notre histoire. Nous devons examiner notre rôle et ceux de l'État et de ses institutions dans la création, la perpétuation et le maintien de systèmes, de préjugés et de croyances qui privent les autres de possibilités, de sécurité, d'égalité.

Le Canada présente une grande diversité et nous y vivons dans la paix, mais des exemples de discrimination, tant passés que récents, ternissent notre image et nos idéaux. Les mauvais traitements que le Canada inflige depuis toujours à ses populations autochtones ne sont qu'un exemple parmi d'autres. Les Nations Unies ont fait observer à plusieurs reprises et avec raison que les conditions de vie des peuples autochtones du Canada sont comparables à celles du tiers monde : taux de chômage élevé, pauvreté générale, taux de suicide élevés, logements insalubres et manque d'infrastructures.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a rappelé ces problèmes, ajoutant que les femmes autochtones doivent faire face à ces obstacles en plus de subir de la violence et de mauvais traitements. Le nombre de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada est incroyablement élevé. Le fait de tant tarder à réagir à cette crise et aux autres qui touchent les Autochtones en général doit être considéré comme une forme de discrimination, car il n'y a pas d'autre moyen de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes. Il ne pourrait y avoir sans cela de réconciliation.

Le racisme est horrible et malfaisant. Ses racines sont profondes et insidieuses. Pour lutter contre lui, nous devons être disposés à ressentir un malaise et nous engager à examiner nos attitudes, nos comportements et nos choix.

Les syndicalistes savent depuis longtemps que les divisions entre travailleuses et travailleurs les affaiblissent tout en augmentant le pouvoir de leurs employeurs. Pour bâtir un mouvement syndical fort, diversifié et inclusif, nous devons soutenir, encourager et renforcer la participation de tous les travailleurs et travailleuses, y compris celle des travailleurs autochtones et de couleur. Nous devons faire de la place et accueillir tous les travailleurs et travailleuses avec leurs expériences dans nos structures de gouvernance, dans nos projets de politiques et dans nos lieux de travail.

Nous devons enseigner aux futures générations que la tolérance ne suffit pas, que l'acceptation de la différence ne nous affaiblit pas, bien au contraire. Nous devons nous tenir ensemble chaque jour, pas seulement le 21 mars.

Lorsque nous serons unis dans une solidarité authentique, nous aurons enfin répondu à la question : « Quand le racisme cessera-t-il? » Nous espérons sincèrement qu'un jour, grâce à nos efforts concertés, continus et engagés, nos enfants et les enfants de nos enfants vivront dans un monde exempt de racisme. Nous pouvons et devrions appeler ce jour de tous nos vœux.

HR/MA/21 mars 2016/so:sepb343